

## CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION LODGES MEDITERRANEE :

### **RESERVATION :**

Toute réservation doit être accompagnée d'arrhes correspondantes à 30% du montant total de la location. Elles seront déduites du montant du séjour. Le règlement du solde du séjour doit être payé 30 jours avant la date d'arrivée.

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date d'arrivée, le règlement du montant total du séjour doit être effectué au moment de la réservation.

Votre réservation est considérée comme effective dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part.

### **PRIX :**

Nos prix s'entendent toutes taxes comprises à l'exception des prestations supplémentaires qui devront être réglées sur place.

Ménage final en option: 45€ (lodge 5 pers.) – 55€ (lodge 6 pers.) – 65€ (lodge 6/8 pers.)

Perte de carte magnétique : 5 €

### **ANNULATION :**

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit, avec accusé de réception auprès de SAS Lodges Méditerranée. Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous :

- Plus de 45 jours avant le début du séjour : 30 € de frais de dossier seront retenus
- De 45 à 30 jours avant le début du séjour : 30 % du montant total du séjour seront retenus
- De 29 à 15 jours avant le début du séjour : 50 % du montant total du séjour seront retenus
- De 14 à 8 jours avant le début du séjour : 75 % du montant total du séjour seront retenus
- Moins de 8 jours avant le début du séjour : 100 % du montant total du séjour seront conservés

Toute annulation pour les cas de force majeure suivants pourra donner lieu à un remboursement intégral du séjour, sur la base de tous les justificatifs nécessaires fournis (bulletin d'hospitalisation, certificat de décès, lettre de licenciement, lettre de mutation...) dans un délai de 15 jours maximum après l'annulation, à l'exception d'un montant de 30 € au titre de frais de dossier :

- Une maladie entraînant une hospitalisation du souscripteur du contrat de réservation ou de son conjoint ou d'une personne mentionnée sur le contrat de réservation.
- Le décès du souscripteur du contrat de réservation, de son conjoint ou d'une personne désignée au contrat de location, de leurs ascendants directs ou descendants.
- Le licenciement.
- L'obtention d'un emploi ou d'un stage rémunéré.

- La modification, par l'employeur du souscripteur du contrat de location de la date des congés payés qu'il lui avait accordée préalablement à la réservation du séjour.
- La mutation professionnelle du souscripteur du contrat de location.
- La convocation du souscripteur du contrat de location à caractère impératif, imprévisible et non reportable devant un tribunal, en tant que témoin ou juré d'assises.

#### **ARRIVEE, DATE ET DUREE DES SEJOURS :**

Les séjours sont de 2 nuits minimum en basse et moyenne saison, et en semaine complète en Juillet et en Aout, du samedi au samedi.

- Arrivée en haute saison : samedi à partir de 11 heure, remise des clés en fonction de la disponibilité des logements.
- Départ en haute saison : samedi avant 10 heures

A votre arrivée vous devrez :

- Présenter votre réservation.
- Présenter la pièce d'identité du souscripteur.

Le nombre maximum de personnes dans une location est celui prévu dans le tarif, quel que soit les âges. Toutes les personnes participantes au séjour doivent obligatoirement être inscrites (Nom – Prénom - Date de naissance - Durée de présence) lors de la réservation.

#### **EQUIPEMENT :**

L'équipement de chaque logement est décrit par un inventaire remis à l'arrivée, et à contrôler sous 24 heures. Toute réclamation formulée après ce délai ne sera pas prise en compte.

#### **DEPOT DE GARANTIE et CAUTION MENAGE :**

Un dépôt de garantie de 150 € pour l'équipement du logement ainsi qu'une caution ménage de 50 € seront exigés à l'arrivée en chèque, espèces ou CB.

Ils seront restitués après votre départ et contrôle du logement, déduction faites des détériorations, manquants constatés, et remise en état des lieux si nécessaire.

#### **ASSURANCES :**

Il appartient au locataire d'avoir une assurance responsabilité civile personnelle pour chaque personne résidant avec lui dans la location, la SAS Lodges Méditerranée déclinant toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et en cas d'incident relevant de la responsabilité du locataire.

#### **ANIMAUX :**

Hormis les chiens guide d'aveugle (dument reconnu comme tel), aucun animal n'est accepté sur le site.

Une réservation dans notre résidence implique l'acceptation de nos conditions globales de location et du règlement disponible à l'arrivée.

Toute réclamation relative au séjour devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 30 jours qui suivent le séjour. Passé ce délai, nous nous réservons le droit de ne pas donner suite aux demandes formulées.

En cas de litige, la compétence est déléguée aux tribunaux compétents implantés sur le lieu de présence de la SAS Lodges Méditerranée.